

APAA
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'AIRE
ET DE SES AFFLUENTS

Case postale CH-1232 Confignon ou Mme M. Sevaz 7, ch. du Loup F-74160 Saint-Julien en Genevois
<http://www.homepage.swissonline.ch/APAA/>

INFO-MEMBRES No 20 – NOVEMBRE 2002

EDITORIAL

Chers Membres et Amis de l'APAA,

L'année 2002 a été riche en événements concernant l'Aire et l'action de l'APAA a été particulièrement sensible de part et d'autre de la frontière. Grâce aux pionniers qui ont créé l'APAA voici 11 ans, dans un climat de quasi-indifférence à l'époque, notre association a réussi à faire prendre conscience de l'urgence à protéger, à dépolluer, à nettoyer et à régénérer l'Aire, non seulement à la population, mais également aux instances dirigeantes Franco-Suisses, sans le soutien desquelles rien n'aurait pu être entrepris à grande échelle. Nos objectifs sont presque atteints car la résurrection de l'Aire a commencé. Merci à toutes celles et ceux qui y ont cru et qui ont participé à cette aventure.

Nous entrons donc dans une nouvelle phase en ce qui concerne la suite du programme de renaturation de la rivière et de son exécution.

Mais ne nous leurrions pas, la renaturation de l'Aire sera longue. Le tronçon pilote, actuellement en fin de chantier, entre le pont du Centenaire et le pont des Marais est le plus facile à réaliser par sa dimension (600 mètres seulement) et donc par son coût.

Le tronçon suivant, en amont du Pont des Marais, ne sera mis en chantier que vers 2004. Pour l'instant, sa longueur et son coût ne sont pas encore chiffrés.

Il nous faut donc être très vigilants et peser sans relâche sur les Autorités, en signalant toutes les anomalies, les pollutions, les atteintes à la rivière, quelles qu'elles soient, d'un côté de la frontière comme de l'autre, car la principale nécessité pour la renaturation de l'Aire est qu'elle retrouve une eau de qualité et un débit suffisant. Nous devons être un mouvement de pression grâce à notre vigilance et à nos actions sur le terrain.

Vous trouverez, ci-joint, une brochure concernant le Contrat rivières transfrontalier qui vous permettra de mieux comprendre l'enjeu de la renaturation de l'Aire et des rivières entre Arve et Rhône.

Les pages suivantes vous donneront une idée des activités auxquelles l'APAA a participé, durant l'année écoulée. Bonnes fêtes à tous.

*Jeanne BLANCHET
Présidente*

PROJET DE RENATURATION DE L'AIRE
RESULTATS DU SONDAGE EFFECTUE PAR L'APAA PARMIS SES MEMBRES

Dans le dernier *Info-membres* de notre association (juin 2001), un questionnaire invitait les membres de l'APAA de se prononcer sur le projet de renaturation de l'Aire "SUPERPOSITION". 33 membres ont répondu (ce qui correspond à 14% de la totalité de nos membres), dont 26 avec des commentaires parfois très circonstanciés. Deux membres ont joint une lettre au questionnaire. Nous résumons ci-dessous l'essentiel de ces commentaires, surtout les raisons qui ont amené nos membres à s'opposer à certains éléments du projet, tout en joignant la transcription littérale des commentaires pour chacune des questions.

Questions 1 et 2 (*nouveau lit de la rivière, rive droite réservée à la faune et à la flore*):

Approuvé quasi unanimement.

Question 3 (*accès à la rivière interdit au public*):

C'est la question qui a suscité le plus grand nombre de commentaires (22). La tendance largement dominante est celle d'une frustration; les membres évoquent les exemples de l'Allondon, de la Versoix, de l'Arve et du Rhône pour signaler que cette méfiance à l'égard des promeneurs leur paraît exagérée. Ils ne contestent nullement que pendant quelques années il faudra protéger les rives et les jeunes plantations. Par contre, une interdiction permanente est rejetée par la majorité de nos membres. Le fait que le projet "SUPERPOSITION" prévoit deux accès à la rivière est peut-être passé inaperçu ou n'a pas été jugé suffisant.

Question 4 (*Installation de jardins dans le tracé de l'ancien canal*):

L'idée est largement saluée (sauf par ceux parmi les membres qui s'opposent à toute conservation du tracé rectiligne de l'ancien canal). Certains voient dans la création de jardins une possibilité de dissimuler le tracé du canal sous la végétation. Quant au type de plantations, deux conceptions s'opposent: les uns y voient la chance de réintroduire des plantes en voie de disparition, d'en faire une pépinière de plantes aquatiques; d'autres préféreraient faire évoluer une colonisation spontanée sans intervention humaine.

Question 5 (*tracé du chemin piétonnier le long de l'ancien canal rive gauche*):

Le haut degré d'acceptation (28 "d'accord" contre 5 "pas d'accord") ne doit pas tromper: le "oui" est suivi dans les deux tiers des commentaires d'un "mais". Les réticences concernent essentiellement le tracé rectiligne; les membres auraient visiblement une préférence pour un chemin au tracé plus naturel, avec des méandres correspondant mieux à un terrain "renaturé".

Un autre souci concerne la promiscuité des différents utilisateurs du chemin (piétons, vélos, chevaux, véhicules d'entretien pour les jardins ...); certains préconisent la création de tracés alternatifs pour les séparer.

Question 6 (*emprise sur les terrains agricoles*):

Les nombreux commentaires de nos membres (17) – qui ne se recrutent pas dans le milieu agricole – font apparaître un souci très net de chercher des solutions à l'amiable avec les agriculteurs, de procéder par consultations et négociations et de prévoir des indemnités, voir des aides substantielles pour compenser leurs pertes éventuelles.

Question 7 (*Disparition du Pont de Mourlaz*):

Ici, l'opposition est la plus marquée (15 "pas d'accord", contre 8 "d'accord"). D'un côté, on souligne l'importance de cet axe, utilisé depuis plus d'un siècle (donc bien plus "historique" que le canal); de l'autre, on craint le déplacement de la circulation à Lully. Cette opposition s'explique donc essentiellement par l'absence de solution de réchange.

Du moment où une telle alternative serait proposée, les réticences pourraient bien diminuer considérablement. Ainsi, il est suggéré de reconstruire le Pont de Mourlaz à l'ancienne, avec dos d'âne, éventuellement en changeant l'axe, pour remplacer la passerelle.

Le chiffre élevé des "pas d'opinion"(11) semble indiquer que certains membres – qui ne sont pas vraiment pour la disparition du Pont de Mourlaz – ne s'y opposeraient pas s'il n'y avait vraiment pas d'autre moyen de protéger la réserve.

Remarques générales:

Un souci récurrent exprimé par plusieurs membres concerne l'hydrologie, aussi bien la qualité de l'eau que l'alimentation en eau de l'Aire (surtout en saison sèche) et le danger des crues. S'il est vrai que l'hydrologie n'est pas intégrée dans le projet "SUPERPOSITION", il n'en est pas moins vrai qu'un bon approvisionnement de l'Aire en eau de qualité reste la condition sine qua non de la réussite de tout le projet de rénaturation, ce qui n'a pas échappé à nos membres.

Il serait donc hautement souhaitable que des informations complémentaires sur cette question soient portées à la connaissance de nos membres afin que le projet garde toute sa crédibilité.

Dépouillement du sondage de l'APAA

1. Le nouveau lit de la rivière:	d'accord	pas d'accord	pas d'opinion
	28	-	-
2. La rive droite réservée à la faune et à la flore:	d'accord	pas d'accord	pas d'opinion
	24	3	-
3. Accès à la rivière interdit au public:	d'accord	pas d'accord	pas d'opinion
	13	15	1
4. Installation de jardins dans le tracé de l'ancien canal:	d'accord	pas d'accord	pas d'opinion
	24	2	2
5. Tracé du chemin piétonnier le long de l'ancien canal rive gauche:	d'accord	pas d'accord	pas d'opinion
	25	3	-
6. Emprise sur les terrains agricoles:	d'accord	pas d'accord	pas d'opinion
	18	2	8
7. Disparition du Pont de Mourlaz:	d'accord	pas d'accord	pas d'opinion
	7	11	10

Remarque: Nombre de personnes ayant répondu au questionnaire: 33. Les différences dans la somme des trois réponses par question résultent du fait que certaines personnes n'ont pas répondu à toutes les questions et que d'autres ont parfois marqué deux cases.

Le groupe Charte Aire

Le 14 janvier, sous la présidence de Monsieur Robert Cramer, le **groupe Charte Aire** a été créé. Il est constitué par des représentants du DIAE, des délégués des communes concernées, de Coordination Rivières (Pronatura, WWF, APAA), des représentant des agriculteurs, ainsi que des mandataires du projet (Superpositions). Il s'agit d'un groupe restreint qui se réunit épisodiquement pour faire le bilan de la situation concernant la renaturation de l'Aire. Chacun peut faire ses observations, ses propositions dans un esprit constructif. La première réunion effective a eu lieu le 6 février et a consisté en un rappel de tout le projet de renaturation d'une manière très approfondie. La deuxième réunion, le 17 avril, s'est faite à Lully, sur le terrain de la ferme Chevalley où la renaturation présente de sérieux problèmes (expropriation de terrains, sécurité en cas de crues). Cette exploitation d'une surface de 55 ha dont 13 ha en fonds propres a, en 25 ans, subi des transformations importantes pour s'adapter aux nouvelles règles du marché et la gestion de ce domaine semblerait compromise aujourd'hui par cette renaturation. Chaque personne présente en est consciente, car ce projet, de par son emprise maximale, toucherait environ, 6 ha de cultures. Il s'agit donc de concilier l'avenir de cette exploitation touchée par le tracé prévu et de trouver des aménagements pour tenir compte de cette situation.

La réunion s'est poursuivie par la présentation de Monsieur Delavy, des diverses investigations en cours ou à lancer, pour la réussite du programme, dont une étude hydro-géologique qui sera essentielle. Elle devra analyser le fonctionnement actuel de la nappe et son évolution, face à l'impact des divers travaux à réaliser sur le site. Puis Monsieur Heer, directeur du Service des Lacs et des Cours d'Eaux (SLCE), a enchaîné, en présentant la carte des dangers en cas de crue avec, à l'appui, deux documents synthétisant la politique de la Confédération suisse et celle du canton de Genève. Face à ce problème, en Suisse, la responsabilité de la gestion des crues incombe aux cantons, donc au SLCE à Genève. Les cartes des dangers seront disponibles sur le site internet de l'Etat.

Assemblée Générale de l'APAA du 23 avril 2002

Dans la première partie :

- rapport d'activité par la présidente, Madame Jeanne Blanchet,
- présentation des comptes par la trésorière, Madame Jannick Schwyter, rapport des vérificateurs des comptes, Madame Elisabeth Wyss, Monsieur Jean-Charles Cornioley. Les finances sont saines.
- élection du comité : deux nouveaux membres se présentent à la grande satisfaction de tous, pour compléter l'équipe sortante : Madame Erna Friot et Monsieur Benoit Lance. Le nouveau comité présenté est élu à l'unanimité.
- Madame Erika Diehl expose et commente les résultats du sondage effectué parmi nos membres au sujet du projet de renaturation de l'Aire. (Vous les trouverez dans cet info-membres)
- Madame Maryse Van der Ben, qui souhaitait se retirer après de nombreuses et fructueuses années passées au sein du comité, qu'elle a longtemps présidé, est fêtée et remerciée pour l'ensemble de son action.

Dans la deuxième partie : Présentation du tronçon pilote

A l'invitation du comité, Messieurs Wisard et Delavy (représentants du DIAE), (Monsieur Robert Cramer n'ayant pu venir), ainsi que Monsieur Descombes, architecte mandataire, présentent le projet du tronçon pilote (Pont des Marais-Pont du Centenaire). Si l'on considère que plus de 200 personnes sont présentes pour cette seconde partie de la soirée, l'intérêt suscité est impressionnant. Monsieur Cena, adjoint au maire, représentait la municipalité de Saint-Julien-en-Genevois. La réunion s'est prolongée par une sympathique verrée.



Panneau à l'entrée du chantier au pont des Marais

Inauguration du tronçon pilote

L'an passé, l'APAA présentait et soutenait ce tronçon pilote en commission, auprès de députés du Grand Conseil Genevois. Cette année, ce projet devient réalité le 21 juin 2002, par l'inauguration officielle du chantier, en présence de Monsieur Robert Cramer, des membres de son département, des représentants des communes avoisinantes, des associations de protection de l'environnement dont l'APAA. C'est un grand jour, une page de l'histoire de l'Aire se tourne et une nouvelle étape commence. Déjà, dès le 28 mai, près de 80 arbres d'essence mineure ont été coupés le long des rives, pour donner plus d'espace au cours d'eau et faciliter le travail de déblaiement des berges afin qu'elles soient séparées par 30 mètres au lieu de six. Ces travaux s'effectuent sur 600 mètres.

Visite du tronçon pilote le 5 octobre 2002

L'APAA a invité, le samedi 5 octobre, ses membres à participer à une visite du chantier. La manifestation était organisée par la commune de Confignon, représentée par des élus dont, Madame Joliat, adjointe au maire et dirigée par Messieurs Wisard et Delavy du DIAE et par Monsieur Descombes, architecte concepteur du projet.

Promenade captivante qui a permis aux participants, venus nombreux malgré le froid, de se rendre compte de l'impressionnant travail accompli depuis le mois de mai. L'Aire n'est plus ce boyau bétonné au niveau du pont du Centenaire, la plus grande partie du canal est détruite. On a retiré des tonnes de terre et surtout des ordures (30 camions), l'Aire, comme tous les cours d'eau ayant servi de dépotoir, des années durant. Les pentes de ses berges ont été adoucies, on a prévu la création d'un bras mort, refuge pour les poissons, surtout en période d'étiage. Un groupe d'arbres secs a même été maintenu pour protéger les chauves-souris locataires.

La rivière a été creusée, modifiée dans le respect de ses couches géologiques et elle aura la liberté de trouver son chemin toute seule dans ce nouvel environnement. On est en train de réhabiliter une partie d'un ancien drainage pour aider à équilibrer, d'une part la nappe phréatique, et d'autre part, à récupérer de l'eau car la quantité et surtout la qualité de l'eau restent une préoccupation majeure.

Il s'agit d'un tronçon pilote puisque l'Etat de Genève y teste de nouvelles méthodes en relation avec la renaturation des cours d'eau. Par exemple, on enseme à certains endroits et pas à d'autres, on compare les résultats. Les semences sont placées sur un support en fibre de coco plaqué sur les berges, ce qui permet de stabiliser et de colmater le sol. Ce géotextile est biodégradable dans un esprit de développement durable. Tout comme le béton qui est récupéré, concassé et réutilisé dans la construction des routes.

Une bonne nouvelle, le chemin piétonnier subsistera pour le grand bonheur des promeneurs, comme on nous l'a précisé.





L'Aire provisoirement mise en tube. Les berges sont considérablement élargies

Document de l'APEF (Feigères)

Nous avons reçu de l'APEF, cet été, un document très fourni qui semble remettre en cause certains points du contrat de rivières transfrontalier du bassin franco-genevois, entre Arve et Rhône. Illustré et très détaillé, il reprend plusieurs fiches du document, mentionne des incertitudes, principalement sur le territoire français et il émet quelques critiques en relation avec le projet de renaturation de l'Aire sur le territoire genevois. Le DIAE a répondu et réfuté, en partie, les observations qui concernent la partie genevoise du contrat, laissant aux autorités compétentes françaises, l'autre partie du volet. Quant à l'APAA, elle se réserve, le moment venu de reprendre certaines observations du document concernant plus particulièrement l'Aire et ses affluents. Mais il arrive bien tardivement puisque le dossier final a été accepté en assemblée à Archamps.

Raccordement des steps de St-Julien et de Confignon

Les eaux usées de St-Julien et de Confignon ne se déversent plus dans l'Aire mais sont dirigées, depuis le 20 novembre 2001, vers la Step d'Aire. L'inauguration de ce raccordement s'est déroulée en présence des Autorités Genevoises (Monsieur Cramer) et Françaises (Monsieur Théнар). Monsieur Wisard, représentant le DIAE, a signalé, dans son allocution que la principale nécessité pour la renaturation de l'Aire est de retrouver une bonne qualité de l'eau et un débit suffisant. Objectifs qui ont été les nôtres dès la création de l'APAA.

Contrat de rivières transfrontalier du bassin franco-genevois entre Arve et Rhône = Résultats

Après une phase de préparation, d'élaboration et d'examen du contrat de rivières, le comité de pilotage transfrontalier se réunissait à Archamps, le jeudi 16 mai 2002. En présence de toutes les instances politiques et associations concernées (dont l'APAA), l'épais dossier qu'est le contrat de rivières fut présenté avec les corrections, en vue de la validation lors de la prochaine réunion.

L'Assemblée, présidée par Monsieur Bernard Gaud, Président de la Communauté des Communes du genevois, ainsi que Monsieur Robert Cramer, conseiller d'Etat genevois, chef du DIAE, a voté à l'unanimité en faveur du Contrat de rivières qui est ainsi accepté.

Il est peut être utile de rappeler que le contrat rivières réunit entre autre, l'Etat Français, la région Rhône-Alpes, le département de Haute Savoie, l'Agence de l'eau, les communes, les usagers des rivières du bassin franco-genevois et le Canton de Genève pour la Suisse.

Ce projet de grande envergure doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs :

- Mettre en œuvre une gestion coordonnée de l'eau et d'assainissement (en France)
- Développer une gestion des rivières dans un cadre transfrontalier.
- Obtenir des subventions de la part de nombreux partenaires publiques et privés.
- Répondre aux obligations de la Loi sur l'eau, par un programme défini et validé par l'ensemble de ses partenaires.

C'est le fruit d'une belle collaboration franco-genevoise.

Le coût de cette grande aventure est de CHF 69,5 millions dont près de 33 millions seront assumés par le canton de Genève qui possède, rappelons-le, plus de 100 km de frontières avec la France et moins de 5 km avec le reste de la Suisse. Une grande part des investissements suisses seront consacrés à la renaturation de l'Aire.

Le lundi 10 juin 2002, la même Assemblée a validé ce contrat qui sera présenté au ministère de l'environnement français en janvier 2003. En cas de signature, cela sera le coup d'envoi du chantier sur le territoire français. Il est envisagé la mise en place d'un Schéma de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SAGE).

Coordination Rivières

Ce collectif franco-suisse s'est réuni plusieurs fois cette année. Nouveau coordinateur : M. Cédric FAWER. Tous les courriers concernant cet organe de liaison doivent parvenir à l'adresse suivante : Cédric FAWER, Coordination Rivières, Conservatoire et Jardin Botanique, CP 60, 1292 Chambésy (ou par e-mail : cedric.fawer@cjb.ville-ge.ch)

APPA : Comité 2002

Nom	fonction	adresse	tél. / e-mail
<i>Jeanne Blanchet</i>	présidente	7, route de Soral 1232 Confignon	tél. 022 757 10 26 castors1@bluewin.ch
<i>Monique Sevaz</i>	représentante pour la France vice-présidente	7, chemin du Loup F-74 160 St Julien-en- Genevois	tél. 0033450 49 26 11
<i>Erika Diehl</i>	secrétaire	4, rampe de Chavant 1232 Confignon	tél. 022 757 41 78 erika.diehl@bluewin.ch
<i>Jannick Schwyter</i>	finances	10, rue des Bugnons 1217 Meyrin	tél. 022 782 64 75
<i>Erna Friot</i>		11, route de Soral 1232 Confignon	tél. 022 757 37 33
<i>Benoît Lance</i>		17, chemin des Rambossons 1212 Grand-Lancy	tél. 079 216 90 70

Inondations à Lully

Tout le monde a entendu parler des inondations catastrophiques à Lully à la mi-novembre. Affaire tragique à suivre dans le prochain numéro info-membres.

Pétition

Sauvegarde de 3 chênes à Lully (Bernex) : l'APAA a été informée trop tard de l'abattage de 3 magnifiques chênes au chemin de la Lécherette, car les autorisations d'abattage ont été données pour la construction d'un lotissement de villas, à proximité de l'AIRE. Cependant, le comité de l'APAA a décidé de soutenir une pétition lancée par les habitants de la Lécherette et environs pour la défense de ces chênes (175 signatures). Affaire à suivre ...